



**PREMIER
MINISTRE**

Haut Conseil
à la vie
associative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du Haut Conseil à la Vie Associative

Pour un
engagement
associatif
renforcé au
service de la
transition
écologique

Adopté le 30 septembre 2021

L'engagement bénévole associatif participe au développement d'une société plus solidaire et fraternelle. Il place les associations au cœur de l'enjeu d'une transition écologique et solidaire portée par les citoyens, qui en sont les acteurs incontournables. Ces dernières années ont mis les associations de tous les secteurs au défi de renouveler leurs pratiques pour participer à l'effort collectif de protection de l'environnement. Qu'il s'agisse de la lutte contre la pollution et le gaspillage au quotidien, de la préservation de la biodiversité et des espaces vitaux, ou encore de la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, de nombreuses associations développent des pratiques responsables pour contribuer à cet enjeu majeur du XXI^e siècle, dont l'urgence ne fait aujourd'hui plus aucun doute.

L'engagement bénévole est une spécificité majeure du secteur associatif. Il est, lui aussi, influencé par la prise en compte des questions environnementales, et il peut, si les moyens lui en sont fournis, devenir un agent décisif pour la réussite de l'action collective en faveur de la sauvegarde de la vie sur notre planète. La pandémie actuelle de COVID 19 montre d'une part à quel point les Français sont prêts à s'engager pour l'intérêt général, la défense des communs et la solidarité, et d'autre part, le rôle indispensable que jouent ces engagements dans le maintien de la vitalité sociale et des conditions de vie des populations. Cette crise systémique démontre l'importance de se saisir de l'enjeu écologique, car la dégradation de l'environnement a des conséquences directes sur l'augmentation du nombre de pandémies, qui menacent aussi bien la santé humaine que les activités économiques ou la cohésion sociale.

Face à l'urgence écologique, les associations ont la possibilité d'informer, de mobiliser, et d'équiper les citoyens de manière utile et efficace. Comment s'y prennent-elles ? Quelles sont les difficultés auxquelles elles font face ? Quelles solutions existent déjà ? Comment les bénévoles bousculent les associations dans la prise en compte de ces sujets ? Comment peuvent-elles trouver un appui auprès de l'Etat et des pouvoirs publics pour mobiliser en faveur de l'environnement et des enjeux climatiques ?

Conformément à l'une de ses missions « Proposer toutes mesures utiles au développement de la vie associative », le groupe Engagement du HCVA a décidé de s'autosaisir du sujet, avec l'objectif de mieux appréhender au sein des associations de tous les secteurs, et au sein du secteur public, les actions et les dispositifs qui émergent pour accompagner et répondre au mouvement des citoyens en faveur de l'écologie. A travers des entretiens avec des acteurs qualifiés, le HCVA s'est interrogé plus particulièrement sur l'impact de l'urgence écologique concernant les dynamiques de l'engagement, sur les freins faisant obstacle à la mise en œuvre de pratiques écologiques avec les bénévoles, et enfin sur les bonnes pratiques associatives susceptibles de développer l'engagement bénévole associatif au service de la transition écologique.

PLAN DU RAPPORT

Introduction – p.1

Plan du rapport – p.2

1) Un potentiel d'engagement fort et souvent mésestimé des associations face aux enjeux environnementaux – p.3 à 5

- a) Un engagement croissant vis-à-vis de l'environnement
- b) Un manque de visibilité sur ce qui se fait déjà

2) De nombreuses pratiques associatives en faveur de la transition rencontrent des difficultés – p.6 à 10

- a) Des défis rencontrés pour développer et accueillir les engagements écologiques
- b) Des opportunités et des pratiques associatives innovantes

3) Le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics pour favoriser l'engagement en faveur de l'environnement – p.11 à 15

- a) Les enjeux de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) vis-à-vis du monde associatif
- b) La perception du rôle de l'Etat par les associations sur les enjeux environnementaux, et les opportunités d'action pour les responsables publics

Recommandations – p.16 à 19

Conclusion – p.20

Liste des participants au rapport – p.22 et 23

1) Un potentiel d'engagement fort et souvent mésestimé des associations face aux enjeux environnementaux

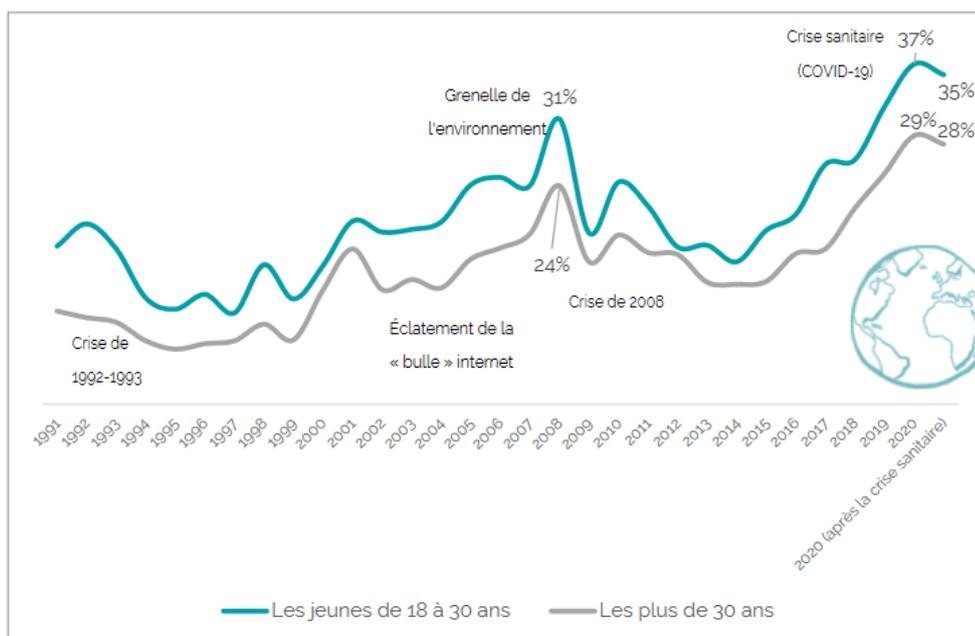
a) Un engagement croissant vis-à-vis de l'environnement

i) Une prise de conscience générale sur les enjeux environnementaux

La plupart des acteurs interrogés par le HCVA constatent une vigilance croissante des bénévoles et des personnes qui s'engagent dans le milieu associatif vis-à-vis des enjeux environnementaux. Cette prise de conscience est attestée non seulement au sein des associations spécialisées dans la protection de l'environnement mais aussi au sein des associations agissant dans d'autres champs (sport, lutte contre l'exclusion, culture, etc.).

L'édition 2020 du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse¹ réalisée par le CRÉDOC et l'INJEP révèle l'envie toute particulière des jeunes de s'engager pour l'environnement, et ce particulièrement dans le monde associatif. D'après l'étude, l'environnement est le premier moteur d'engagement des jeunes, devant le sport et l'action humanitaire et l'aide au développement. Au total, 25% des jeunes mettent l'environnement parmi « les deux principales causes qui [leur] donneraient envie de [s']engager » ; soit un résultat en progression de 6 points par rapport à la même étude menée en 2017. Les résultats montrent aussi qu'une majorité (67 %) de jeunes de 18-30 ans indiquent pouvoir personnellement jouer un rôle dans la protection de l'environnement. Plus de neuf jeunes sur dix (93 %) agissent déjà au quotidien, le plus souvent en réduisant leurs déchets ou en les triant pour le recyclage (63 %).

GRAPHIQUE 79. PRÉOCCUPATION POUR LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT (EN %) PARMIS ONZE SUJETS – PARMIS LES SUJETS SUIVANTS*, QUELS SONT LES DEUX QUI VOUS PRÉOCCUPENT LE PLUS ? – CUMUL DES DEUX PRÉOCCUPATIONS CITÉES



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, 1991-2020.

* dont le chômage, les maladies graves, la pauvreté en France, dans le monde, la drogue, la violence et l'insécurité, les tensions internationales, les conflits sociaux, l'immigration, l'Europe.

¹https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/12/rapport-2020-14-Barom%C3%A8tre-DJEPVA_2020.pdf

Cette évolution des mentalités ne concerne cependant pas que les jeunes ou les Français engagés, elle s'étend à l'ensemble des citoyens européens comme le montre l'eurobaromètre « Attitudes of European Citizen towards the Environnement »² publié par la Commission Européenne en mars 2020, qui démontre que, de manière stable depuis 2007, plus de 92% des citoyens européens considèrent la protection de l'environnement comme importante pour eux. De même, les enquêtes « Conditions de vie et Aspiration » du CREDOC menées entre 1991 et 2020 montrent une préoccupation croissante de l'ensemble des Français pour la dégradation de l'environnement ; avec une préoccupation particulièrement forte chez les plus jeunes, et qui reste stable voire qui augmente quand les populations prennent en âge.

ii) Le passage de la prise de conscience à l'action

Les enjeux environnementaux sont nombreux et la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer la relation d'une personne physique ou morale à son environnement est complexe. Ces enjeux se caractérisent par leur grande transversalité, c'est-à-dire qu'ils remettent simultanément en question de nombreux éléments des organisations individuelles et collectives. La mise en œuvre d'un programme environnemental ambitieux implique nécessairement un grand nombre d'acteurs qui doivent coordonner leurs actions et confronter leurs pratiques.

D'après l'Eurobaromètre EB88.1 de 2017³, certains sujets liés à l'environnement sont tout de même jugés prioritaires par les citoyens européens. Le premier sujet est la pollution de l'air, suivi de près par le sujet du changement climatique. Ces deux sujets sont jugés importants par plus de 50% des citoyens quel que soit leur âge. Puis viennent deux sujets qui distinguent les jeunes de 18 à 30 ans des citoyens de plus de 30 ans. Pour les citoyens de plus de 30 ans, le troisième sujet le plus important est la pollution due à l'agriculture. Pour les jeunes de 18 à 30 ans, le troisième sujet le plus important est la biodiversité, autrement dit le déclin ou la disparition d'espèces et de leurs habitats et des écosystèmes naturels (forêts, sols fertiles). D'autres sujets ont aussi une importance notable aux yeux des citoyens comme la pénurie d'eau potable, l'augmentation des volumes de déchets, la pollution des rivières, des lacs et des nappes phréatiques, ou encore celle de l'océan.

Si les acteurs s'accordent sur le fait qu'il est encore difficile de mesurer précisément combien cette prise de conscience par le grand public des enjeux environnementaux mène à des engagements nouveaux, ils constatent qu'elle mène au moins à de nouvelles manières de s'engager, plus attentives vis-à-vis du respect des enjeux environnementaux par les pratiques associatives. Ainsi, au niveau collectif, plusieurs des associations interrogées par le HCVA se sont engagées dans des démarches de prise en compte des enjeux environnementaux : réduction de leurs déchets, économies d'énergie, sensibilisation des bénévoles à la biodiversité, etc.

²<https://ec.europa.eu/comfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/89801>

³<https://ec.europa.eu/comfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/82850>

Dans plusieurs secteurs, des entités et des projets sont créés pour regrouper de l'expertise autour des questions de développement durable et d'environnement. Dans le secteur de la culture par exemple, la Fédération des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA) a lancé avec le R2D2 (Collectif des réseaux régionaux d'accompagnement des événements au développement durable) le projet STARTER « Spectacles et Tournées d'ARTistes Eco-Responsables »⁴ ; et le collectif « Drastic on Plastic » promeut des festivals zéro plastique⁵. Dans le secteur du sport, l'association Football Ecologie France a été créée en 2019 pour accompagner les acteurs du football à mieux prendre en compte la dimension environnementale de leur pratique.

b) Un manque de visibilité sur ce qui se fait déjà

i) Une croissance des engagements qui reste encore peu visible

L'intérêt croissant porté aux questions environnementales par les citoyens français et européens est une tendance de fond attestée par les chiffres précédemment cités. L'évolution des mentalités a commencé avant les années 2000 et se poursuit depuis, lentement mais de manière constante, comme le montre le graphique précédent du CREDOC. Cependant la prise de conscience des enjeux de la transition écologique et solidaire ne conduit pas nécessairement ou directement à l'action. Nous verrons ci-dessous ce qui peut freiner l'engagement et l'action, mais il est utile de remarquer que même lorsque la mobilisation des citoyens et des associations a lieu, elle reste bien souvent peu visible.

Plusieurs facteurs viennent réduire la visibilité des engagements en faveur de l'environnement :

- Les associations ne communiquent pas forcément sur leurs pratiques quotidiennes qui vont dans ce sens mais ne constituent pas le projet principal
- Les associations préfèrent se concentrer sur leur action environnementale plutôt que sur la communication à ce sujet
- L'aspect transversal et parfois complexe des questions environnementales ne facilite pas la communication autour de ces sujets. Les démarches possibles de protection de l'environnement sont très nombreuses, et touchent à tous les domaines de la vie en société.
- Les associations ne sont pas en situation de conflit ou de désobéissance civile sur ces sujets, ainsi beaucoup d'entre elles ne sont pas dans une logique d'interpellation
- La plupart des engagements citoyens liés à l'environnement ont lieu à un niveau local, et ils sont le résultat de réflexion et de prises de décisions individuelles ou collectives au sein de petits groupes, qui n'ont pas la capacité ou l'envie de communiquer sur leurs actions.
- Lorsque ces engagements prennent la forme de mouvements collectifs de plus grande ampleur, le traitement effectué par les médias des initiatives citoyennes pour l'environnement ne joue pas toujours en leur faveur.
- Les sujets liés à l'environnement ne bénéficient pas de la même couverture médiatique et du même écho dans l'opinion que d'autres sujets de société, du moins jusqu'à ces dernières années.
- Certains acteurs institutionnels ou privés lucratifs investissent plus largement dans la communication vis-à-vis de leurs efforts ou de leurs relatifs progrès en matière d'environnement et occupent le terrain.

⁴<https://www.fedelima.org/article429.html>

⁵<https://www.drastic-on-plastic.fr/>

2) De nombreuses pratiques associatives en faveur de la transition rencontrent des difficultés

a) Des défis rencontrés pour développer et accueillir les engagements écologiques

Dans le cadre des associations dédiées à la cause environnementale, les pratiques de mobilisation de bénévoles sont en général adaptées dès le départ à l'accueil des initiatives collectives ou personnelles en faveur de l'écologie. Dans le cadre des associations d'autres secteurs comme le social, la culture, ou le sport en revanche, un certain nombre de freins peuvent être identifiés qui ne permettent pas aux bénévoles de développer comme ils le souhaiteraient leurs actions écologiquement responsables.

i) La technicité des sujets environnementaux et leur aspect politique

La plupart des sujets liés à la préservation de l'environnement sont soumis à une certaine technicité lorsqu'il s'agit de passer à l'action. Qu'il s'agisse de réaliser des économies d'énergie, d'émettre moins de gaz à effet de serre, ou même de trier ses déchets, la plupart des gestes utiles ne peuvent pas être réalisés sans un minimum, et parfois un maximum de connaissances. L'acquisition de ces connaissances, et parfois les choix à faire pour la mise en œuvre des actions, exigent des responsables associatifs qu'ils prennent le temps de se former. De plus, certains sujets liés à la transition écologique tels que la place du nucléaire sont l'objet de débat au sein de la société, et les responsables associatifs doivent faire un effort de dialogue et de pédagogie s'ils veulent obtenir le consensus ou l'adhésion de leur gouvernance.

ii) La compatibilité de l'engagement écologique avec la pratique historique de l'association

Certaines pratiques associatives s'appuient depuis la création des associations sur des activités qui peuvent être polluantes (comme la conduite d'un bateau à moteur dans le cas du ski nautique ; ou toute l'activité logistique qui peut être liée à la distribution de repas par exemple). La recherche de solutions pour les externalités négatives liées au cœur du projet associatif ou aux activités clefs de l'association est alors une priorité qui n'est pas toujours facile à satisfaire. Dans le cas du ski nautique, on pourra proposer de remplacer les bateaux par des téléskis, ou par des bateaux électriques. L'usage de véhicules électriques plutôt que thermiques pourrait être aussi recommandé aux associations qui font usage fréquent de camions ou d'autres véhicules. Cependant, la consommation d'électricité et l'usage de batteries plutôt que de moteurs à explosion ne résolvent pas la question écologique, car il n'existe pas à ce jour de source d'énergie ou de mode de consommation de l'énergie qui puissent être considérés comme strictement propre et non polluant. Ainsi, les très nombreux projets associatifs dont les activités nécessitent une consommation d'énergie significative sont mis face à un défi important et doivent apprendre à optimiser leur consommation et à faire preuve de sobriété.

iii) L'engagement numérique à la fois porteur et problématique

L'engagement numérique illustre bien la dualité de l'usage de la technologie en matière d'effort écologique. L'édition 2020 du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse montre que les jeunes investissent davantage les réseaux sociaux et internet pour défendre des causes environnementales que leurs aînés et aspirent, pour plus de la moitié d'entre eux (54 %), à la participation à une association de protection de l'environnement.

D'un côté, la numérisation de l'engagement est une opportunité dans le sens où elle permet dans certains cas des économies d'échelle, et une plus grande réactivité de l'opinion publique et des citoyens. Ces derniers peuvent se trouver mieux informés grâce notamment aux médias sociaux – quoique ceux-ci puissent aussi être les vecteurs d'une certaine désinformation ; ils peuvent s'en servir pour mobiliser autour d'eux et pour faire connaître les initiatives qui fonctionnent. De plus, les outils numériques permettent d'économiser du temps de déplacement et ainsi théoriquement de faciliter la coordination d'action à un niveau national par exemple, entre des personnes de différentes régions.

D'un autre côté, cette mobilisation spontanée par Internet semble parfois volatile, et la démobilisation peut être aussi rapide que l'engagement au départ ; par ailleurs les efforts de coordination à grande échelle (nationale, internationale) sont rapidement décrits par les bénévoles comme très chronophages et les projets de cette échelle difficile à maintenir sur la durée.

Enfin et surtout, les technologies numériques sont très consommatrices d'énergie et ainsi directement ou indirectement très néfastes pour l'environnement. L'enjeu de la réduction de consommation énergétique liée au numérique est devenu aujourd'hui un vrai sujet, tant pour les spécialistes de l'environnement que pour les chantres de la technologie. La nécessité des démarches de sobriété, de frugalité, et de low-tech, est relevée par de nombreux acteurs, comme le souligne le rapport du Sénat « Pour une transition écologique numérique »⁶. Cette sobriété numérique pourrait être plus encouragée par l'Etat et par les réseaux associatifs.

iv) Un lien affaibli entre engagements formels, informels, locaux, nationaux, et inter-associatifs

De nombreux responsables associatifs remarquent que l'engagement bénévole se transforme, qu'il y a une volonté d'engagement local constante, mais que plus on s'éloigne du local ou plus on demande un engagement de longue durée, plus cela devient compliqué de mobiliser des bénévoles.

Au niveau local, l'engagement est plus spontané, mais il reste souvent informel. De nombreuses initiatives locales non fédérées et non organisées en association voient le jour et peuvent parfois se prolonger pendant des temps longs sans se structurer en organisation.

Au niveau fédéral, on constate que les équipes bénévoles ont du mal à se renouveler. Les bénévoles engagés dans les structures fédérales notamment sont de plus en plus âgés, et il est très difficile de motiver des jeunes pour les rejoindre et les remplacer. Ainsi, de grandes fédérations se préoccupent effectivement des enjeux environnementaux mais elles peinent à assurer une mise en œuvre au niveau local. A l'inverse, il peut y avoir des actions au niveau local qui ne sont pas repérées et diffusées par l'échelon national, ou qui ne bénéficient pas de l'inter-associativité pour se développer.

v) Un cadre réglementaire qui n'est pas toujours favorable

Un certain nombre de freins réglementaires existent, qui ne facilitent pas la mise en œuvre de pratiques responsables vis-à-vis de l'environnement et de l'engagement pour la transition écologique.

⁶ http://www.senat.fr/rap/r19-555/r19-555_mono.html

Par exemple sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi Garrot a facilité les dons des entreprises dans une démarche responsable de lutte contre le gâchis alimentaire, mais les associations font remonter un problème croissant de qualité issu des ramasses. Elles se retrouvent, en bout de chaîne, à devoir gérer du gaspillage alimentaire car en mauvais état ou avec des dates trop courtes pour permettre l'organisation de la distribution. Pour le seul Secours populaire, sur les 39 863 587kg obtenus dans le cadre de cette loi en 2020, il y aurait entre 5 à 9% de denrées qui partent vers les déchetteries. Ce constat génère également un problème de gestion de ces déchets pour les collectivités (volumes), même si à ce stade nous ne disposons encore que de très peu de données. Au-delà du fait que ce constat va à l'opposé de la démarche initiée, certaines structures locales du Secours populaire doivent s'acquitter d'un paiement pour ce dépôt des déchets. Or, les entreprises à l'origine du don, disposent d'un reçu fiscal. Même si, tout récemment, le décret du 20 octobre 2020 sur le contrôle de la qualité des dons alimentaires, venu renforcer celui du 28 décembre 2016, met en cohérence les obligations des entreprises, il semble qu'il ne permettra pas de rendre réellement effectif le contrôle public.

b) Des opportunités et des pratiques associatives innovantes

i) Quelques exemples issus des entretiens

Dominique Allaume-Bobe, administratrice de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en charge des dossiers environnement et développement durable témoigne d'un engagement fort et précurseur de l'UNAF. L'UNAF estime qu'il n'y a rien de durable sans les familles. Or, celles-ci se posent des questions sur des choses quotidiennes comme habiter, se déplacer, manger, s'éduquer. Les familles sont donc au cœur de questions comme le cadre de vie, la rénovation des logements, la gestion des déchets, les transports en commun, l'usage du vélo, la biodiversité, la qualité de l'eau, l'alimentation durable, les perturbateurs endocriniens, l'éducation à l'environnement, la transmission intergénérationnelle, l'éducation populaire. Par nature, les questions environnementales sont transversales et des projets comme ceux autour de la famille permettent de les saisir dans leur complexité et au plus près du terrain. A l'UNAF, on montre l'intérêt de travailler avec toutes les familles et avec toutes les générations. Elle préconise le travail en petits groupes (moins de dix personnes) sur un même territoire. C'est stimulant de voir que la famille voisine est arrivée à réduire ses déchets de 10% ou à réduire sa consommation de viande. Il est possible de créer ainsi des logiques d'émulation collective. Bien que son projet ne soit pas environnemental, l'Unaf s'est fortement engagée sur ces questions. Cela s'est traduit par des conventions d'objectifs orientés vers l'environnement et par la demande et l'obtention d'un agrément. Or, ce dernier a été retiré par l'Etat (DGCS) au prétexte que le projet de l'UNAF n'était pas en premier lieu environnemental.

Pour Alban Cogrel, directeur de la fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles (FAMD'T), les questions environnementales ont pris une place notable dans les débats des associations culturelles ces dernières années. Elles apparaissent sur des sujets transverses comme le territoire, l'économie sociale et solidaire (ESS), l'éducation populaire. Les questions qui reviennent le plus fréquemment sont en relation avec l'énergie, la pollution, l'impact carbone de l'organisation. La fédération met beaucoup d'énergie sur la question de l'accueil et sur les éco gestes environnementaux. Il y a en effet une attente croissante du public sur ces enjeux. Le collectif des festivals en Bretagne fait un travail sur le développement durable en déployant et en mutualisant

une démarche de formation en lien avec un outil de diagnostic⁷. La fédération est ainsi très attentive aux démarches environnementales collectives engagées sur son secteur d'activité.

On peut retenir de ces témoignages que toutes les associations (indépendamment de leur projet) peuvent traduire dans le cadre de leurs actions les enjeux environnementaux par la multiplication des petits pas dans la vie quotidienne à même d'engager des démarches vertueuses et de lutter contre la démobilité. Elles peuvent également prêter assistance aux plus précaires qui sont toujours les plus touchés par les inégalités environnementales. La force des associations non spécifiquement orientées vers la défense de l'environnement est de pouvoir traduire dans tout l'espace social l'ensemble des pratiques attendues pour s'engager dans la transition environnementale. Cela suppose de s'appuyer sur les personnes concernées et sensibilisées, de s'inspirer de la démarche de la convention citoyenne, d'avoir une démarche d'éducation populaire, et de travailler en petits groupes. La transition environnementale s'inscrit aussi dans une perspective intergénérationnelle où les associations peuvent jouer un rôle déterminant. C'est enfin un enjeu qui engage la coopération inter-associative et la mise en commun des ressources et des savoirs.

ii) Des initiatives signalées au HCVA par les acteurs

Un certain nombre d'initiatives innovantes ont été signalées au HCVA dans le cadre de cette étude menée par la commission Engagement. Nous n'avons pas la possibilité de les citer toutes ici car elles sont nombreuses, mais nous avons remarqué plusieurs points importants qui peuvent permettre de faciliter la transition écologique et solidaire, ou de l'appréhender différemment.

D'abord, de nombreux acteurs insistent sur la nécessité de redéfinir l'imaginaire collectif en inventant de nouveaux récits, positifs et mobilisant, pour que les citoyens et la société s'emparent pleinement des questions environnementales et notamment climatiques. C'est cette idée qui a notamment donné lieu au film *Demain*⁸ ou aux travaux de prospective de nombreux acteurs non-lucratifs.

Ensuite, afin toujours de mobiliser et d'engager les parties prenantes, bien que le sujet environnemental soit sérieux, des approches ludiques peuvent le rendre plus accessible notamment en s'appuyant sur la logique du jeu (ludification ou gamification en anglais). A cet égard, plusieurs acteurs ont mentionné la *Fresque du Climat*⁹ de l'association éponyme, ou le jeu *Faire Ensemble 2030* de la Fonda¹⁰. D'autres acteurs font intervenir des pratiques artistiques et culturelles pour sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales, c'est le cas par exemple de l'association *Discosoupe* qui sensibilise au gaspillage alimentaire en organisant des soupes gratuites liées à la danse et à la musique.

Plus loin, un grand nombre d'acteurs considèrent que la plupart des modèles économiques associatifs en eux-mêmes se sont bâtis sur l'idée de frugalité ou de sobriété, car ils émergent de la réponse à des besoins sociaux dans un contexte de manque de ressources ou de manque de soutien par l'Etat. Ainsi, certaines associations innent pour avoir un effet de levier parfois remarquable sur leurs enjeux, c'est-à-dire en obtenant des résultats forts tout en consommant un minimum de moyens. Les exemples de cette efficacité associative ne manquent pas. Certaines associations

⁷ <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/>

⁸ <https://usbeketrica.com/fr/article/apres-demain-un-nouveau-recit-pour-sauver-le-monde>

⁹ <https://fresqueduclimat.org/>

¹⁰ <https://fonda.asso.fr/ressources/le-jeu-de-cartes-faire-ensemble-2030-cooperer-au-service-des-odd>

travaillent directement sur la question de l'efficacité, en luttant par exemple contre l'obsolescence programmée comme l'association HOP¹¹.

Enfin, ces dernières années ont vu l'émergence d'un certain nombre d'actions questionnant le rôle de la loi et celui de la justice dans les questions de transition écologique. D'un côté, certaines initiatives s'appuient sur le cadre légal en place, c'est notamment le cas de « l'affaire du siècle »¹² lancée par Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot. De l'autre, des initiatives se placent en marge de la légalité et prônent la désobéissance civile, à l'instar du collectif Extinction Rebellion. Le HCVA n'est pas en mesure de juger de la pertinence de telle ou telle initiative portée par des citoyens, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas organisés en association, mais il ne peut que noter que le pouvoir de mobilisation de telles initiatives semble avoir été assez important.

¹¹ <https://www.halteobsolescence.org/>

¹² <https://laffairedu siecle.net/>

3) Le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics pour favoriser l'engagement en faveur de l'environnement

a) Les enjeux de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) vis-à-vis du monde associatif

i) Le regard porté par les associations sur la CCC

De manière générale, les responsables associatifs rencontrés par la commission Engagement s'interrogent sur le principe et les modalités de l'organisation de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). En effet, le fait de mobiliser des citoyens tirés au sort et qui ne présentent pas d'engagement spécifique ou d'expérience relative aux questions climatiques permet a priori d'engager des personnes qui ne se seraient pas engagées autrement, mais il a pu aussi être perçu par certaines associations comme la marque d'un certain mépris vis-à-vis de l'engagement de longue date des bénévoles et des salariés associatifs qui œuvrent sur ces sujets avec professionnalisme et détermination. Les acteurs du secteur associatif estiment qu'ils sont aussi légitimes que des citoyens tirés au sort pour contribuer à un dialogue démocratique sur des sujets d'intérêt général. Le HCVA note d'ailleurs que la CCC, pour assurer un suivi dans le temps, s'est transformée en « association des 150 », qui organise de mini conférences citoyennes avec les associations et les tiers lieux dans toute la France. Ainsi la CCC trouve son prolongement dans le secteur associatif, ce qui n'est pas surprenant : l'association reste en effet la forme d'organisation qui a fait ses preuves pour porter les causes de la société civile organisée.

Certains responsables associatifs estiment que la Convention Citoyenne pour le Climat a représenté une opportunité d'innovation démocratique qui aurait pu être pertinente pour faire avancer les sujets concernant le climat, et ils saluent la qualité des travaux menés par les citoyens de la Convention, avec le soutien d'experts notamment issus du monde associatif. Toutefois, les responsables associatifs sont nombreux à penser que les propositions de la CCC manquent d'ambition, et que pour la plupart des propositions faites qui sont pertinentes, elles étaient déjà portées par des acteurs associatifs. La convention citoyenne pour le climat a d'ailleurs bien identifié la contribution des associations de consommateurs, des associations environnementalistes, des associations de l'économie circulaire, même si elle ne prend pas en compte l'étendue des contributions des associations pour la transition écologique, à travers des pratiques, souvent alternatives, qu'elles pensent, qu'elles inventent, qu'elles créent, qu'elles diffusent...

ii) La mise en œuvre des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat

La plupart des personnes interrogées par le HCVA ainsi que les membres de la Commission Engagement considèrent que les suites données par le gouvernement à la CCC ne sont pas satisfaisantes. Ainsi, comme l'écrit le CESE, « les nombreuses mesures du projet de loi Climat, en général pertinentes, restent souvent limitées, différées, ou soumises à des conditions telles que leur mise en œuvre à terme rapproché est incertaine »¹³, ou comme l'écrit le Haut Conseil pour le Climat, « les mesures permettant d'enclencher les transformations structurelles nécessaires pour décarboner l'économie française n'apparaissent pas clairement »¹⁴. De manière générale, les responsables associatifs consultés par le HCVA considèrent qu'en l'état actuel, en mai 2020, la loi Climat est insuffisante par rapport à l'enjeu de protection de l'environnement au niveau national, et qu'elle ne

¹³ <https://www.lccese.fr/content/le-cese-adopte-son-avis-sur-le-projet-de-loi-climat>

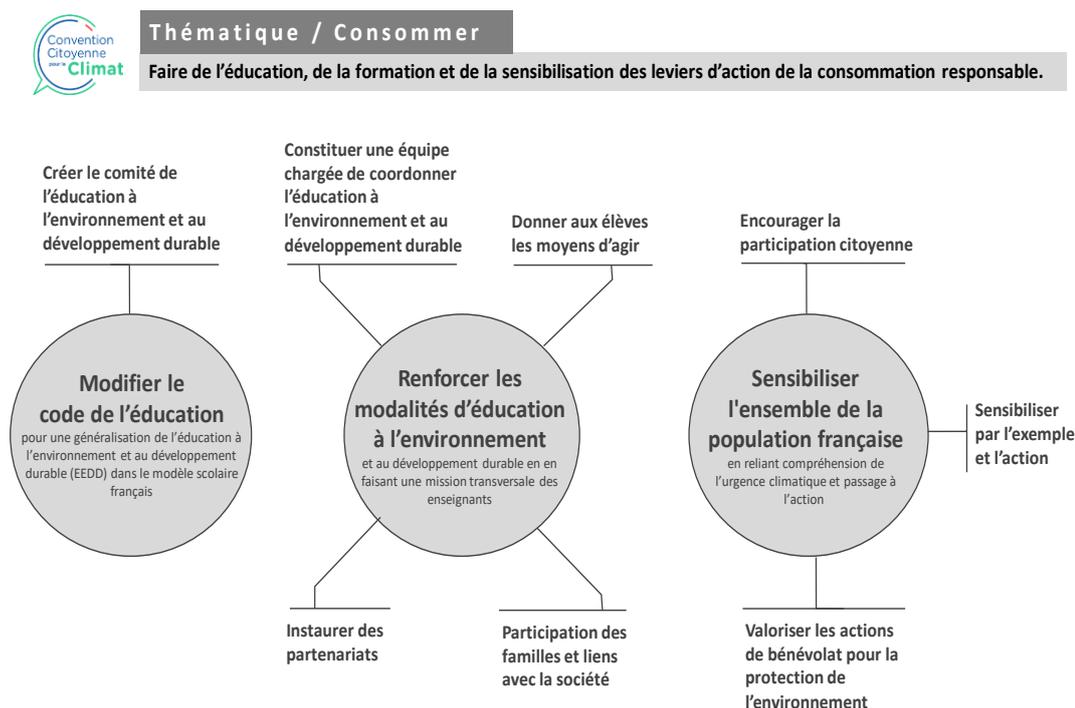
¹⁴ https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/12/hcc_rapport_renover_plan_de_relande-resume.pdf

permettra pas d'atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris. A cet égard, l'association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement (APCC) spécialisée dans l'accompagnement et le conseil sur les sujets liés au climat, à la transition énergétique et à la mobilité durable a émis un appel au Président de la République signé par plus de 170 associations¹⁵.

Au-delà de l'action de l'Etat, la CCC s'appuie sur la force de mobilisation des associations dans plusieurs de ses propositions, par exemple : « Les associations et les particuliers mettent en œuvre et/ou relayent une campagne nationale sur la lutte contre l'étalement urbain et l'intérêt de l'habitat collectif (...). ». [Proposition s13.13 : rendre les centres plus attractifs par la revitalisation des commerces et le maintien des écoles en milieu rural]. En revanche, la CCC ne dit rien du rôle des associations en termes d'alerte et de plaidoyer pour la reconnaissance et la défense des droits des personnes, du vivant, des territoires... Or cet aspect est essentiel pour faire avancer la prise de conscience et garantir la pertinence des décisions. Plusieurs atteintes à la liberté associative au cours de ces dernières années appellent à une grande vigilance en la matière.

iii) Les mesures de la CCC spécifiquement dédiées aux associations

C'est sur la thématique « Consommer » ou « Education, sensibilisation, formation pour une consommation responsable. » que la convention citoyenne pour le climat mobilise le plus le monde associatif. Ainsi, les associations sont sollicitées sur les 3 propositions de l'objectif C5 « Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable »



¹⁵<https://apc-climat.fr/appele-pour-atteindre-les-objectifs-de-laccord-de-paris/>

Dans le domaine de l'éducation nationale, l'ambition de la convention citoyenne pour le climat rejoint ce que porte depuis près de 30 ans les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), au sein du Collectif français pour l'EEDD. Dans ce sens, la convention citoyenne pour le climat propose que les associations « apportent des savoir-faire techniques aux enseignements », « proposent des projets locaux dans les projets d'établissement », « permettent aux élèves de faire l'expérience du service à la communauté », « mettent en place des échanges intergénérationnels ». Avec cet objectif, la convention citoyenne pour le climat donne un cadre à de nombreuses actions déjà existantes, et crée les conditions de leur généralisation. Comme l'a montré le HCVA dans l'un de ses avis¹⁶, la mise en œuvre de cet objectif nécessite une meilleure reconnaissance du rôle des associations complémentaires de l'enseignement public. Plusieurs préconisations de cet avis du HCVA s'appliquent précisément aux propositions de la convention citoyenne pour le climat, notamment : former les enseignants sur le fait associatif ; avoir un référent associatif par établissement ; utiliser les travaux personnels encadrés (TPE) comme première expérience d'engagement ; faire connaître l'environnement associatif de l'établissement.

En termes d'éducation des jeunes à l'environnement, la convention citoyenne s'est focalisée sur le système scolaire. Le HCVA recommande également de porter une attention particulière aux accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances et camps de jeunes), dont l'action éducative reconnue par tous, notamment sur la question environnementale, attend un vaste plan de relance pour pouvoir atteindre plus d'enfants et de jeunes (actuellement à peine 1 million par an).

Enfin, la convention citoyenne pour le climat insiste sur le rôle essentiel des associations pour contribuer à sensibiliser l'ensemble de la population française en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action. Au-delà de l'offre associative qu'il convient de soutenir au plus près des habitants dans les territoires, la convention insiste sur les actions pour valoriser l'engagement. Le HCVA recommande la prise en compte du rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement », remis au premier ministre en juin 2018, dont 13 de ses 59 mesures portent sur la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement.

Par ailleurs, la CCC mentionne aussi l'importance du rôle des associations dans l'objectif C6 « Suivi et contrôle des politiques publiques environnementales ». Elle propose notamment de Renforcer et centraliser l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale à travers « la création d'un nouvel organisme indépendant [dont la] composition devra être paritaire, intégrant notamment des représentants des citoyens, ONG, entreprises, experts, etc. Ici, la représentation citoyenne paraît être un élément fondamental pour garantir l'acceptabilité sociale et la légitimité de cet organisme ».

b) La perception du rôle de l'Etat par les associations sur les enjeux environnementaux et les opportunités d'action pour les responsables publics

- i) Les attentes des associations vis-à-vis de l'action de l'Etat et des gouvernants pour la protection de l'environnement

¹⁶<https://associations.gouv.fr/rapport-favoriser-l-engagement-des-jeunes-a-l-ecole.html>

Les associations attendent des responsables publics que ceux-ci diffusent une information vérifiée, par exemple qu'ils s'appuient sur les rapports du Haut Conseil pour le Climat et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) plutôt que sur des études controversées ou avec peu de sources. Par ailleurs, les associations ont parfois le sentiment d'être particulièrement peu écoutées par le gouvernement français depuis plusieurs années. Il semble que leurs propositions en matière d'environnement, même appuyées sur des expertises reconnues comme dans le cas de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui a proposé en 2017 des mesures de politiques publiques pour un scénario bas carbone¹⁷, ne sont que rarement écoutées et suivies d'effet.

L'Etat peut intervenir auprès des associations en particulier lorsque l'environnement n'est pas au cœur du projet associatif mais qu'elles ont un volet environnemental. De l'avis du HCVA, il serait pertinent de ne pas centraliser l'action de l'Etat uniquement sur le projet associatif mais de prendre en compte les déclinaisons de ce projet sur le volet environnemental, et de soutenir ces déclinaisons.

Quelques actions possibles pour l'Etat ont été suggérées par des associations interrogées par le HCVA et par les membres de la Commission afin d'aider toutes les associations qui veulent agir sur ces aspects, sans être environnementalistes. Ces actions sont reprises ici telles qu'elles ont été formulées par les associations interrogées, elles ne constituent pas des recommandations du HCVA, même si la Commission Engagement a pu s'en inspirer :

- Lever les freins réglementaires (agrément, reconnaissance)
- Soutien financier dédié aux associations non spécifiquement environnementalistes
- Favoriser les coopérations inter associatives sur ces questions (communs, tiers lieux)
- Encourager les démarches lowtech
- Favoriser les démarches d'éducation des associations vis à vis de tous les publics
- Prévoir des moyens pour poursuivre le travail engagé par la convention citoyenne sur les territoires en lien avec des associations locales.
- Favoriser la formation de tous les acteurs associatifs (quel que soit la nature de leur projet associatif) aux questions environnementales

- ii) Les sujets relatifs à l'environnement sur lesquels les associations aimeraient être particulièrement impliquées

Un certain nombre de sujets inscrits à l'agenda du Gouvernement dans les mois et les années à venir font l'objet d'une attention particulière pour le secteur associatif ; notamment dans la perspective des suites de la crise sanitaire. Comme le montre le baromètre du CREDOC cité plus tôt, la majorité des Français considère que la relance économique après le confinement ne doit pas se faire au détriment de l'environnement : près des deux tiers des Français (62 %) et des jeunes (65 %) estiment que, dans la phase de reprise, le Gouvernement doit favoriser des activités qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la santé, même si c'est aux dépens de la croissance de certaines activités.

¹⁷https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_bc_010306.pdf

Ainsi, les associations jugent notamment essentiel d'être associées aux contrats de relance et de transition écologique. De nombreuses associations ont déjà émis des propositions relatives à la relance après la crise, par exemple l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) dans le domaine culturel¹⁸ qui propose un fonds de revitalisation et un pacte pour l'emploi artistique.

De manière générale, les associations attendent d'être consultées plus souvent par les responsables publics, que cela soit au niveau local ou au niveau national. Dans certains cas, par exemple au niveau des études d'impact préalables à des projets d'urbanisme ou de territoire, et/ou dans le cadre de marchés publics, cette consultation du tissu associatif pourrait être rendue obligatoire pour les acteurs publics. De plus, après la consultation des associations, celles-ci aimeraient que les recommandations qu'elles peuvent faire soient suivies d'effet. Il convient donc d'impliquer les associations dans le pilotage de la mise en œuvre de projets ayant un effet potentiel important sur l'environnement ; afin que le suivi des recommandations ou idées émises lors des consultations puisse être effectué.

¹⁸<https://www.mobilisationculturelle.org/>

RECOMMANDATIONS

Au cours des entretiens menés par le groupe Engagement du HCVA et des échanges au sein du groupe, de nombreuses pistes ont été évoquées pour renforcer la contribution du secteur associatif à la prise en charge des enjeux environnementaux. Les membres du groupe Engagement du HCVA, entièrement bénévoles, ne disposent pas des moyens qui seraient nécessaires pour étudier en détail toutes les idées soumises par le secteur associatif et les acteurs interrogés. Aussi, les membres ont choisi de retenir des recommandations générales qui emportent le consensus au sein du groupe comprennent :

Quatre recommandations pour les responsables publics :

- Consulter mieux et plus souvent les associations
- Soutenir la formation et la sensibilisation de toutes tous aux enjeux environnementaux
- Poursuivre la territorialisation des politiques publiques environnementales
- Soutenir l'investissement associatif

Trois recommandations pour les responsables associatifs :

- Rendre plus visible ce qu'elles font déjà
- Profiter des réseaux associatifs pour partager les apprentissages
- S'engager dans des démarches de plus long terme

Pour chacune de ces recommandations, le groupe Engagement propose ci-dessous des exemples d'actions possibles évoqués lors des travaux menés par le HCVA. Ces actions ne sont pas à proprement parler des recommandations ; car pour certaines elles mériteraient un débat plus avancé ou des précisions opérationnelles. Cependant, elles sont des idées qui peuvent s'avérer pertinentes et dont nous espérons qu'elles pourront inspirer des responsables publics et associatifs.

Pour les représentants de l'Etat, des collectivités et des pouvoirs publics :

a. Consulter mieux et plus souvent les associations concernant les enjeux environnementaux

- Systématiser et rendre obligatoire la consultation des associations à différent niveaux :
 - o Renforcer la représentation des associations dans des institutions comme le CESE
 - o Inclure des associations dans les éventuelles Convention Citoyenne territoriales
 - o Nommer un représentant du Mouvement Associatif au Haut Conseil pour le Climat
 - o Associer les associations aux contrats de relance et de transition écologique
- Prendre en compte, soutenir et respecter la fonction de lanceur d'alerte d'un certain nombre d'associations
- Organiser un nouveau Grenelle de l'Environnement en 2022 - soit 15 ans après le 1^{er} Grenelle, en prenant en compte les leçons de l'édition précédente ; notamment en proposant un dispositif encadré de suivi des engagements issus de la consultation qui impliquent les associations et les citoyens, pour s'assurer que les décisions prises sont suivies d'effet.

b. Soutenir la formation et la sensibilisation de tous aux enjeux environnementaux

- Favoriser la formation de tous les acteurs associatifs aux questions environnementales
 - o Augmenter les moyens dédiés au Centre de Ressources pour les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (CRDLA) Transition écologique et solidaire
 - o Soutenir le Carrefour des Innovations Sociales
 - o Allouer des crédits supplémentaires au FDVA sur des formations dédiées aux enjeux de transition écologique
- S'appuyer sur l'expertise et l'innovation associative pour sensibiliser tous les publics :
 - o Permettre une meilleure reconnaissance du rôle des associations complémentaires de l'enseignement public afin d'innover pour la jeunesse
 - o Permettre aux publics les moins favorisés d'être aussi sensibilisés aux sujets environnementaux, via le travail des associations en lien avec ces populations
- Encourager la sobriété énergétique des associations :
 - o Donner la priorité à des démarches low-tech par rapport à des démarches plus consommatrices d'énergie
 - o Soutenir financièrement les associations qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale et qui mesurent leurs avancées

c. Poursuivre la territorialisation des politiques publiques environnementales

- Inciter les collectivités territoriales à prendre en compte explicitement les critères environnementaux (consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité, pollution...) dans l'attribution des subventions aux associations
- Inscrire des ambitions partagées en matière de transition écologique dans les Chartes d'Engagement Réciproques (CER) territoriales et sectorielles
- Encourager les exécutifs régionaux à développer des initiatives en faveur de la transition écologique en y impliquant les différents publics
- Favoriser les coopérations inter associatives sur les questions environnementales
 - o Soutenir les initiatives visant à créer et à préserver les biens communs
 - o Soutenir durablement les projets de tiers lieux inter associatifs

d. Soutenir les associations pour réaliser des investissements leur permettant de mieux respecter l'environnement et de bénéficier d'économies à moyen et à long terme :

- Soutenir financièrement les associations pour qu'elles puissent s'équiper et s'outiller de manière respectueuse de l'environnement, par exemple :
 - o Soutenir la rénovation thermique des bâtiments
 - o Soutenir la mise en œuvre de démarches zéro déchet
 - o Soutenir l'achat de moyens de transports de nouvelle génération
- Soutenir la mise en communs de moyens techniques et matériels
- Favoriser et/ou soutenir l'élaboration de partenariats entre les associations et les entreprises à mission issues de la loi PACTE ayant une mission liée à l'environnement
- Soutenir les achats responsables (par exemple, en bio dans l'alimentaire, ou du matériel recyclé)
- Financer certains coûts induits par des activités liées à la préservation de l'environnement (ex : coût de la déchetterie dans la gestion des déchets par les associations)

- Financer la différence de coûts dans les appels d'offre et les appels à projet entre la solution écologique et celle qui ne l'est pas

Pour les associations et les responsables associatifs :

a. Rendre plus visible ce qu'elles font déjà :

- Mettre en valeur le fait que les associations ont une expérience de longue date de la sobriété, en montrant notamment comment leur modèle socio-économique est souvent bas carbone
- Engager des démarches d'évaluation des coûts induits et évités par la prise en compte des questions environnementales, afin de montrer à l'Etat pourquoi et comment il faudrait soutenir les associations
- Développer des critères et des démarches d'évaluation de la performance carbone des associations afin notamment d'enrichir les travaux menés par des associations et des collectifs sur le sujet
- Introduire cet engagement éco-responsable et les pratiques existantes dans les Compte d'Emploi des Ressources (CER)

b. Profiter des réseaux associatifs pour partager les apprentissages

- Créer des passerelles et s'auto organiser pour mieux prendre en compte les questions environnementales, en favorisant notamment des partenariats entre associations complémentaires sur les questions écologiques et sociales
- Systématiser la prise en compte des questions environnementales dans les rassemblements associatifs
- S'emparer des Objectifs de Développement Durable et valoriser la contribution du fait associatif et des efforts collectivement consentis à ces objectifs
- S'appuyer sur le Carrefour des Innovations Sociales¹⁹ pour partager et diffuser les expériences
- S'appuyer sur le CRDLA Transition²⁰ pour développer et accélérer les projets, diffuser les pratiques, les donner à voir, s'inspirer et partager des expériences

c. S'engager dans des démarches de long terme pour progresser sur le volet environnemental

- Continuer à se former choisissant des formations qui ont aussi un volet environnemental
- Intégrer des personnes compétentes sur les enjeux de transition dans les gouvernances associatives
- Enrichir certaines missions bénévoles ou volontaires avec une dimension environnementale
- Enrichir l'objet social des associations et les moyens d'actions dédiés à l'environnement dans le projet associatif (voire dans les statuts)
- Mobiliser des talents au sein des associations pour développer des stratégies basses carbones

¹⁹ <https://www.carrefourdesinnovationssociales.fr/>

²⁰ <http://www.cr dlaenvironnement.org/>

- Encourager les mobilités douces et la sobriété numérique
- Engager des démarches structurées pour faire évoluer ses pratiques et sa consommation :
 - o Développer la responsabilité sociale et environnementale
 - o Développer des fonctions d'achats responsables (matériaux et processus de production écologiques, stratégies zéro déchets)
 - o Améliorer l'isolation et la performance thermique des bâtiments associatifs
 - o Optimiser les transports associatifs pour consommer moins d'énergie et émettre moins de carbone et de polluants
- Développer des partenariats avec des associations dédiées aux causes environnementales (compagnonnage sur l'acquisition de meilleures pratiques, évaluation des pratiques en cours, sensibilisation, formation), pour développer la sensibilisation, essaimer une culture commune et développer des pratiques responsables.

CONCLUSION

Le projet de rapport consacré à l'engagement du secteur associatif vis-à-vis des questions environnementales a été abordé pour la première fois au HCVA en septembre 2019. D'autres sujets tels que les enjeux concernant le renouvellement de la gouvernance des associations auraient pu être choisis à ce moment-là par les membres du groupe Engagement, qui pour certains ont objecté à raison, que l'environnement était un sujet complexe et dont ils n'étaient pas spécialistes. Cependant, après deux étés caniculaires aux conséquences désastreuses, parce qu'ils sentaient un important potentiel d'engagement au sein du secteur associatif, notamment auprès des jeunes, et parce qu'ils étaient témoins de la pertinence de certaines actions des associations, les membres du groupe Engagement ont unanimement reconnu l'urgence de traiter le sujet ; d'autant plus que certains membres du groupe avaient une expertise reconnue.

Entre 2019 et 2020, de nombreuses discussions ont eu lieu au sein du groupe de travail sur le périmètre du rapport, qui aurait pu initialement se limiter aux questions climatiques. Certaines discussions ont notamment porté sur le choix des termes. Au départ, le rapport s'est penché sur la question de l'engagement associatif au service de « l'environnement ». Puis, le HCVA a dû faire face à l'urgence de la crise Covid, ainsi les premiers entretiens n'ont pu avoir lieu qu'à la mi-2020. Très rapidement, ces entretiens se sont avérés riches, intéressants, et ont convaincu les membres de poursuivre. Au cours de ces entretiens, un certain nombre d'acteurs et de discussion ont suggéré au HCVA de plutôt aborder la question sous l'angle de l'engagement au service de « la transition écologique ». Le HCVA a retenu cette formulation car, en alignant ce rapport sur le nom du Ministère de la Transition Ecologique – titré ainsi depuis juillet 2020, elle lui permet d'adresser plus directement ses recommandations, et d'ainsi mieux remplir son rôle, qui est de fournir des recommandations utiles à l'Etat français et à ses agents.

Le premier enseignement de ce rapport est que la question transversale de l'environnement est un sujet qui est devenu majeur dans l'engagement des populations ces dernières années, dans la sphère associative mais aussi au-delà ; et que cette tendance, quoiqu'encore peu visible par rapport à sa réalité statistique, semble appelée à se prolonger et à s'amplifier. Un changement de mentalité est à l'œuvre, le défi reste de l'exprimer par des actes, pour les associations comme pour les responsables publics ; notamment en soutenant et en s'appuyant sur les actions déjà engagées.

Le deuxième enseignement de ce rapport est que les difficultés auxquelles font face les associations sont nombreuses pour prendre en compte et en charge les enjeux climatiques et environnementaux ; mais qu'en contrepartie, les initiatives et les solutions innovantes sont tout aussi nombreuses. Ce constat met en lumière l'importance des acteurs de coordination, des efforts de formation et de mutualisation des ressources.

Le troisième enseignement de ce rapport est que, ces dernières années, l'Etat français n'a pas entièrement tiré parti du potentiel que représente l'engagement du secteur associatif en faveur de la transition écologique, préférant expérimenter d'autres modes participatifs via notamment la Convention Citoyenne sur le Climat. Le HCVA considère que le secteur associatif regorge d'initiatives qui peuvent inspirer l'Etat français et prolonger son action, et ses membres espèrent vivement que ce rapport pourra contribuer à une meilleure collaboration entre les associations et l'Etat sur ce sujet d'intérêt général qu'est la transition écologique.

Enfin, la commission Engagement souligne que l'importance et l'urgence des questions environnementales doit appeler l'Etat et les associations à agir dès aujourd'hui sur tous les fronts possibles, et renvoie pour cela aux recommandations émises plus haut dans ce rapport, afin que la société entière bénéficie de l'expertise associative et des spécificités du modèle des associations loi 1901 dans la mise en œuvre d'une nécessaire transition écologique et solidaire.

Liste non-exhaustive des personnes et des organismes auditionnés

Alban COGREL Directeur de la fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles - FAMDT (3 juin 2020)

Amandine SINGLA, cheffe de mission sport et développement durable (10 septembre 2020)

Loreline VIDAL du Collectif LAMA, coordinatrice du collectif Libournais des Acteurs de Musiques Actuelles (22 septembre 2020)

Juliet DIXON, Responsable de l'action territoriale et du développement du réseau européen SURFRIDER FOUNDATION (22 octobre 2020)

Claire VAPILLON, administratrice de la fédération française des MJC (17 décembre 2021)

Kadie KENK, Management Board – Let's Do It World - Estonie (19 janvier 2021)

Arnaud SCHWARTZ, président de France Nature Environnement et M. Heremoana PUHETINI, responsable du lien fédéral et de la vie associative (18 février 2021)

Camille VEGA, secrétaire national du Secours populaire sur la question du développement durable et secrétaire général de la fédération du Bas Rhin (18 février 2021)

Dominique ALLAUME-BOBE – Administratrice de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). En charge du dossier environnement et développement durable (4 mars 2021)

Patrice MARTIN et Grégory SAINT-GENIES (DTN), respectivement président de la fédération française de ski nautique et de wakeboard et Directeur technique national (18 mars 2021)

Grégoire FRATYET et Mathieu SANCHEZ, représentants de la conférence citoyenne pour le climat (1er avril 2021)

Julian SCHLUBACH, Secrétaire Général, Association des Professionnels Conseil Climat (9 avril 2021)

Irène COLONNA D'ISTRIA, Coordinatrice de la recherche, association CLIMATES (27 avril 2021)

Laurent LARDEUX, chargé de recherche à l'INJEP sur les comportements et les aspirations des 18-30 ans pour l'environnement (3 juin 2021)

Les membres de la commission Engagement qui ont activement participé à ce rapport

Présidente de la commission Engagement du HCVA : Carole ORCHAMPT, Déléguée Générale du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Rapporteur principal : Antoine COLONNA D'ISTRIA, Co-fondateur de Pro Bono Lab

Coordinateur : Kais MARZOUKI, Secrétaire Général du Haut Conseil à la Vie Associative

Membres du groupe de travail :

- Stéphanie ANDRIEUX, Déléguée Générale de Bénénova
- Geneviève BARAT, Vice-présidente Région Nouvelle Aquitaine
- Joëlle BOTTALICO, Vice-présidente du Haut Conseil à la Vie Associative
- Michel DE TAPOL, Membre du Conseil d'Administration de La Fonda
- Philippe EYNAUD, Professeur des Universités à l'IAE Paris
- Françoise FROMAGEAU, Vice-Présidente de la Croix Rouge Française
- Bruno GENTY, Président d'honneur de France Nature Environnement
- Romain MIGUERES, Chargé de mission ONG et associations au Ministère de la Transition écologique
- Hubert PENICAUD, Membre du Conseil d'Administration de France Bénévolat
- Claire VAPILLON, Fédération Française des Maisons de la Jeunesse et de la Culture
- Véronique QUET, Présidente de l'Adapei 23